

Rapport annuel 2024

101^e exercice



Sommaire

Message du Président	3
Chiffres clés	5
La CIP en 2024	6
Effectifs et prestations	
Placements et performance	
Degré de couverture	
Parc immobilier	
Composition du Conseil d'administration	13
Développement durable	14

Illustration couverture

Immeuble situé au Levant 10 à Yverdon-les-Bains ©
architectes.ch/Rainer_Sohlbank

Message du Président

Après une année 2023 solide en termes de performances pour la plupart des classes d'actifs, l'exercice 2024 réitère cette bonne progression. Cette évolution positive est essentiellement due aux banques centrales qui ont finalement commencé à baisser leurs taux directeurs, ainsi qu'une croissance économique qui a positivement surpris. Dans ce contexte, la CIP enregistre à fin 2024 une performance positive de 5,8% (2023 : 4,7%) et dispose d'une fortune au bilan de CHF 4,47 milliards.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Les marchés boursiers ont à nouveau connu une année contrastée. Alors qu'aux États-Unis le S&P 500 a enregistré l'une de ses meilleures performances en 25 ans, les marchés actions européens et émergents ont stagné. Ce qui reflète une surperformance notable des actions américaines, portées par les valeurs technologiques et l'essor de l'intelligence artificielle (IA). Toutefois, les premières semaines de 2025 démontrent visiblement que cet envol peut très vite s'inverser dès la révélation de découvertes de nouveaux algorithmes (chinois) soudainement nettement moins énergivores pour des résultats presque similaires.

Après un exercice 2023 encourageant (+ 4,7%), la performance 2024 se monte à 5,8%. Elle a permis de faire passer le degré de couverture à 76,1% à fin 2024 (2023 : 73,6%). Ce dernier reste donc supérieur aux 69,8% requis par le chemin de recapitalisation. À la fin de l'année, la réserve de fluctuation de valeur (RFV), qui doit contenir les effets d'années où la performance est inférieure aux besoins, s'établit à 47,3% de son objectif (2023 : 34,3%). Quant aux effectifs, au 31 décembre 2024, la Caisse comptait 300 employeurs affiliés (2023 : 298), 16'390 assurés actifs (2023 : 15'866) et 8'447 pensionnés (2023 : 8'180).

FAITS MARQUANTS ET NOUVEAUTÉS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Comme vous le savez sans doute, l'année 2024 a marqué la célébration du centième anniversaire de la fondation de la CIP, symbolisant un siècle d'engagement pour la sécurité financière et le bien-être des employés des collectivités et institutions publiques vaudoises. Étant donné le contexte économique et les nombreuses contraintes liées à l'obligation légale de retrouver un degré de couverture de 80% au minimum d'ici à 2052, les festivités se sont concentrées sur un tirage au sort parmi l'ensemble des assurés (actifs et pensionnés) récompensant 100 chanceux d'un bon pour une croisière-repas pour deux personnes en 1^{ère} classe sur un bateau de la CGN. Une cérémonie de remise des prix a été organisée dans les locaux de Retraites Populaires, lors de laquelle le Conseil d'administration a pu féliciter et distribuer ces cadeaux aux heureux lauréats.

De plus, conformément aux nouvelles modalités en vigueur, la bonne performance réalisée au 30 novembre 2024 a permis au Conseil d'administration de mettre en œuvre le mécanisme de redistribution en faveur des assurés actifs et employeurs affiliés. Ces derniers ont bénéficié d'une baisse de 0,5% de l'ensemble des salaires cotisants 2024, alors que tous les assurés actifs se sont vus créditer un montant équivalant à 0,3% de l'entier de leur capital de prévoyance accumulé au 31 décembre 2024. Les sommes y relatives ont été communiquées aux employeurs et déduites de leurs cotisations de janvier 2025 et transmises individuellement aux assurés actifs avec leur situation de prévoyance adressée en février 2025.

Le 22 septembre 2024, le peuple suisse a refusé le référendum de la révision de la LPP. Alors même qu'une réforme de la LPP semble indispensable en fonction des nombreux défis induits par le vieillissement de la population, les conséquences des changements climatiques (objectifs du développement durable) ou les caractéristiques distinctes des travailleurs de la génération Z (technophilie, recherche d'emplois alignés avec leurs valeurs, flexibilité, équilibre, freelancing, apprentissage continu, etc.) arrivant actuellement sur le marché de l'emploi, ce nouvel échec démontre que toutes les mesures ou tous les critères à prendre en compte doivent

impérativement être intégrés à tout nouveau projet en la matière.

Et justement, sur le point du domaine complexe du développement durable, que ce soit dans la gestion de son parc immobilier ou dans sa politique de placement, la CIP continue de s'engager et d'élargir ses recherches. En 2024, elle a poursuivi sa politique d'investissement responsable et augmenté la gestion durable de son parc immobilier, notamment par l'intensification des rénovations de ses objets détenus en direct.

PERSPECTIVES ET REMERCIEMENTS

En 2025 et selon la législation en vigueur, la CIP va devoir se conformer à une nouvelle expertise actuarielle complète visant à certifier la bonne gestion de ses avoirs de prévoyance. Une telle appréciation intervient tous les cinq ans pour garantir la santé financière de la Caisse, le respect du chemin de recapitalisation déjà mentionné précédemment et, par-là, la poursuite de son fonctionnement en capitalisation partielle sans avoir à décider ou introduire de nouvelles mesures. Le Conseil d'administration va également revoir sa stratégie de placements en effectuant une étude dite ALM (acronyme pour « Asset-Liability-Management ») devant attester que le lien entre les placements (assets) et les engagements (liabilities) de la Caisse peut être assuré sur le long terme (pérennité de la Caisse).

Vous le voyez, devenir centenaire ne se conjugue vraiment pas avec un bon repos qui devrait normalement lui être dû. Au contraire, les multiples difficultés liées à la conjoncture compliquée et aux marchés financiers extrêmement volatiles de ces deux dernières décennies demandent une implication toujours plus forte du Conseil d'administration, ainsi que la continuité de l'excellente collaboration qui unit la CIP à Retraites Populaires depuis tant d'années. Soyez donc assurés que le Conseil d'administration va continuer de mener à bien l'ensemble des travaux passionnants étant de sa compétence, afin d'œuvrer, tout en restant attentif et appliqué, dans le but d'attester de la saine gestion des capitaux qui lui sont confiés.

L'année 2025 sera également la dernière année avant le renouvellement des organes dirigeants de la CIP. En effet, la législature en cours prendra fin le 30 juin 2026 ; par conséquent, il reviendra aux délégués de l'assemblée 2026 de désigner les membres du Conseil d'administration. Soit par réélection, soit par de nouvelles élections. Car deux membres du Conseil arriveront au terme de leurs mandats, après, respectivement, quinze et quatorze ans de bons et loyaux services.

Par ces quelques mots, je tiens à adresser mes sincères remerciements à la Direction et à l'ensemble du personnel de Retraites Populaires, qui travaillent continuellement et, je le rappelle, depuis plus d'un siècle, pour le bien de la CIP. Je profite de cette occasion pour adresser toute ma gratitude à un collaborateur en particulier, qui a œuvré durant plus de quarante ans pour le bien des assurés, pensionnés et employeurs affiliés à la CIP et qui a cessé son activité à fin 2024 : un grand merci à Monsieur Claude Castella, qui a toujours répondu ou effectué ses diverses tâches de manière très consciencieuse et professionnelle ; mais, surtout, une agréable et longue retraite !

Et bien sûr, je remercie encore sincèrement mes collègues du Conseil d'administration, pour leurs précieuses compétences, leur participation assidue et leur attention à l'occasion de nos nombreuses séances. J'apprécie réellement la parfaite entente et l'énergie de nos échanges ou débats. Pour terminer, je vous remercie vous, pensionnés, assurés et employeurs, pour la confiance témoignée dans le but de mener à bien ce mandat captivant.

Jean-François Niklaus, Président du Conseil d'administration de la CIP

Chiffres clés

76,1%

Degré de couverture
2023: 73,6%

5,8%

Performance nette
2023: 4,7%

4,5 mia

Fortune au bilan (CHF)
2023: 4,2 mia

300

Employeurs affiliés
2023: 298

16'390

Assuré-e-s actifs/actives
2023: 15'866

8'447

Pensionné-e-s
2023: 8'180

2,25

Taux technique
(2% en tenant compte des provisions)

47,3

Niveau de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)
(en % de l'objectif fixé)

La CIP en 2024

Effectifs et prestations

Evolution des effectifs

Durant l'année écoulée, la Caisse a intégré l'effectif de trois nouveaux employeurs et en a vu sortir un. À fin 2024, la CIP comptait 300 employeurs représentant un total de 24'832 personnes assurées. Au 1er janvier 2025, une nouvelle entité a rejoint la CIP avec 5 assuré.e.es, faisant passer le total à 24'837.

La progression des assurés actifs en 2024 a été de 524 personnes, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2023. Le nombre de pensionnés a pour sa part, augmenté de 267 personnes (+3,3 %). L'effectif des pensionnés est composé principalement de 63,2 % de retraités et 18,5 % d'invalides (temporaires et définitifs).

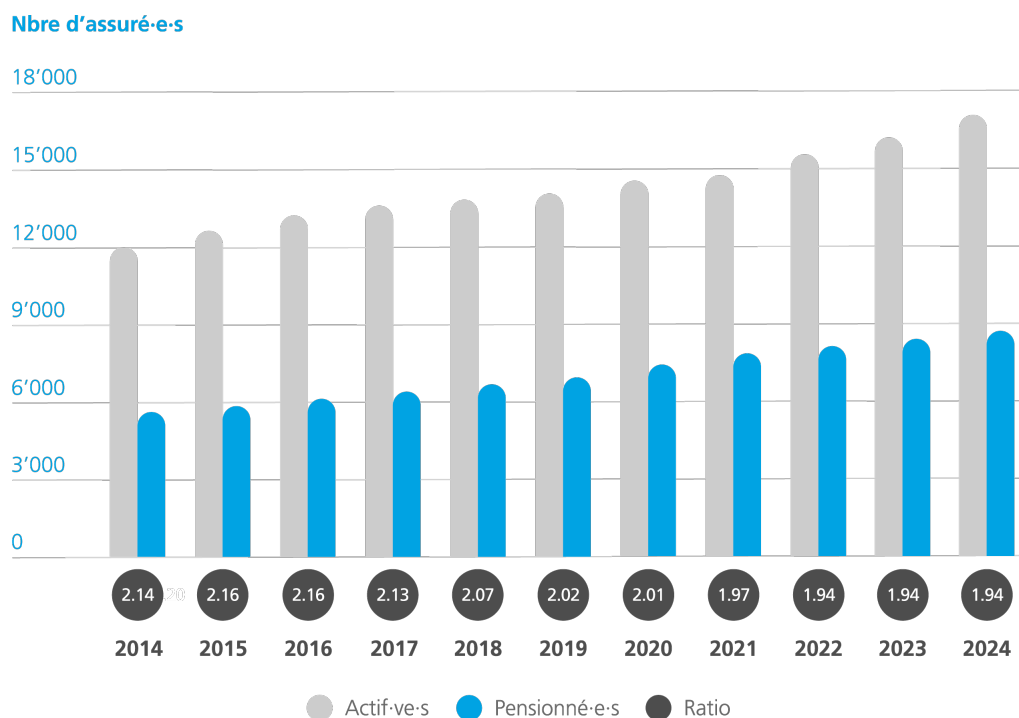
L'âge moyen des assurés actifs diminue de 1 mois cette année. À fin 2024, il atteint 44 ans et 10 mois (2023 : 44 ans et 11 mois). Pour les pensionnés touchant des rentes définitives, l'âge moyen passe à 71 ans et 10 mois (2023 : 71 ans et 7 mois).

L'âge moyen des départs à la retraite en 2024 a augmenté de 1 mois par rapport à 2023, soit 63 ans et 1 mois.

[Le mouvement des membres par effectif est détaillé au chapitre 2 des comptes annuels.](#)

Effectifs au 1er janvier 2025	Actif-ve-s	Pensionné-e-s
Femmes	10'374	4'951
Hommes	6'016	2'999
Enfants	/	497
Total	16'390	8'447
Nombre total d'assuré-e-s		24'837

Evolution ratio actifs/pensionnés



Bien que le nombre d'assurés actifs augmente, le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) tend à diminuer ces 10 dernières années. Il est toutefois resté stable entre 2022 et 2024, soit à 1.94 %.

Ressources et prestations

Les ressources totales pour l'année 2024 s'élèvent à CHF 416,2 millions, soit CHF 8,1 millions de plus par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par une augmentation des cotisations et apports ordinaires (+10,9 millions) et une baisse des apports de libre passage (-2,8 millions).

En 2024, la CIP a versé un total de CHF 191,1 millions en rentes. Les rentes de retraite représentent près de 71 % de ce montant. En parallèle aux rentes, la Caisse a également versé CHF 192,5 millions de prestations sous forme de capital. La majorité de ces versements représente les prestations de libre passage des assurés sortants. Au total, l'ensemble des prestations fournies par la CIP durant l'année écoulée s'élève à CHF 383,6 millions.

Plus de détails sont disponibles dans les comptes annuels, rubrique [Compte d'exploitation](#).

Placements et performance

Rétrospectives des marchés

Les marchés financiers ont bien progressé durant l'année 2024, principalement grâce à une croissance économique meilleure qu'attendu et à des banques centrales qui ont commencé à baisser leurs taux.

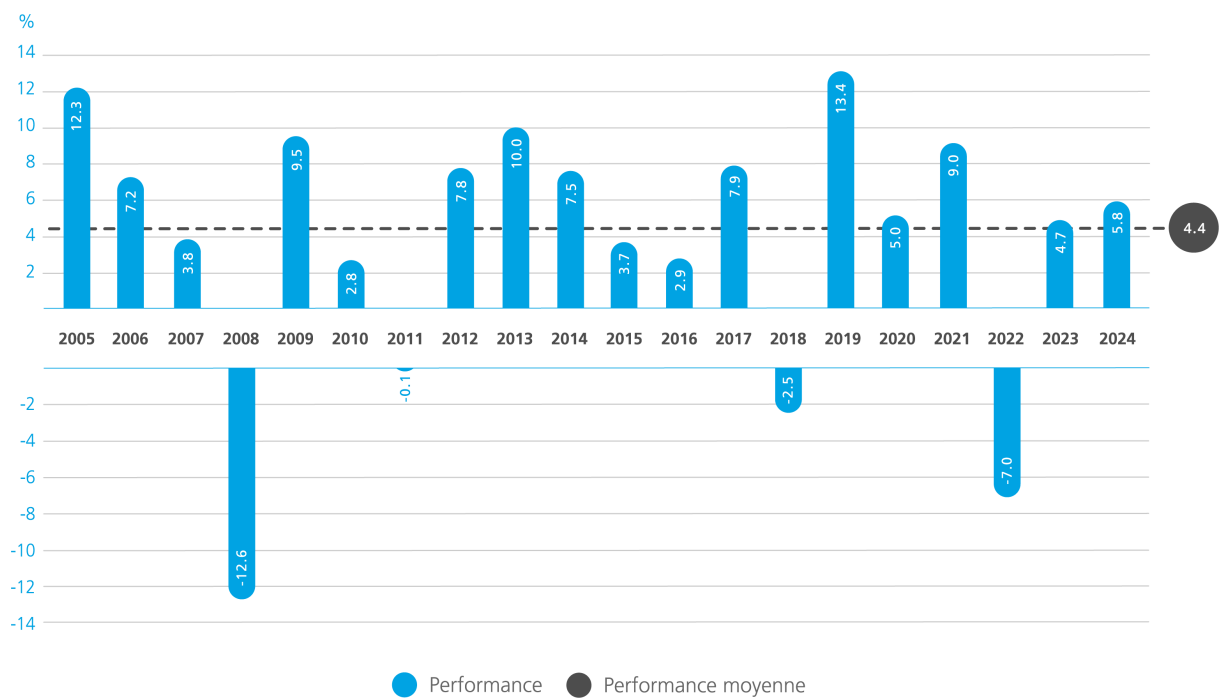
Les premiers mois de l'année, les données économiques globales ont été meilleures qu'attendues et ont ainsi éloigné le spectre d'un atterrissage brutal de l'économie, malgré un regain d'inflation et une hausse des prix du pétrole. La principale correction de l'année a eu lieu au mois d'août suite à diverses déceptions des marchés, telles la croissance et l'emploi aux Etats-Unis et la situation politique et économique française.

L'année 2024 a finalement été dominée par les attentes concernant les élections américaines dont l'impact a été mesuré, les aspects positifs d'un résultat politique clair et d'attentes de baisses d'impôts ayant pris le dessus sur les autres craintes.

Performance 2024

La CIP affiche une performance globale nette de **5,8 % (+4,7 % en 2023)**. Les actions constituent le principal contributeur à cette progression, en particulier celles des marchés développés de grandes capitalisations, à l'image du secteur technologique américain qui a poursuivi sa marche en avant.

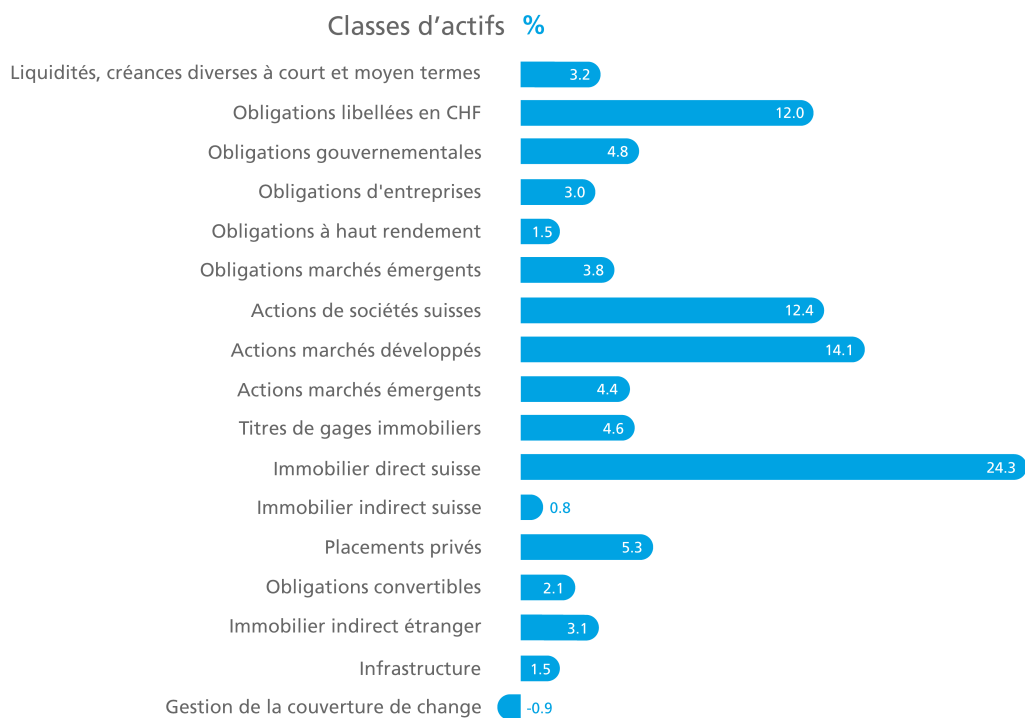
Evolution de la performance



Allocation d'actifs

Le portefeuille de placements de la CIP comprend des investissements répartis dans plusieurs classes d'actifs avec un objectif de diversification optimale. Le choix des investissements est défini par le Conseil d'administration qui tient compte, pour mener à bien sa mission, du risque, des contraintes légales et du besoin de rendement de la Caisse. L'allocation stratégique n'a pas été modifiée au cours de l'année 2024.

Allocation d'actifs effective au 31 décembre 2024



Degré de couverture

Degré de couverture à fin 2024

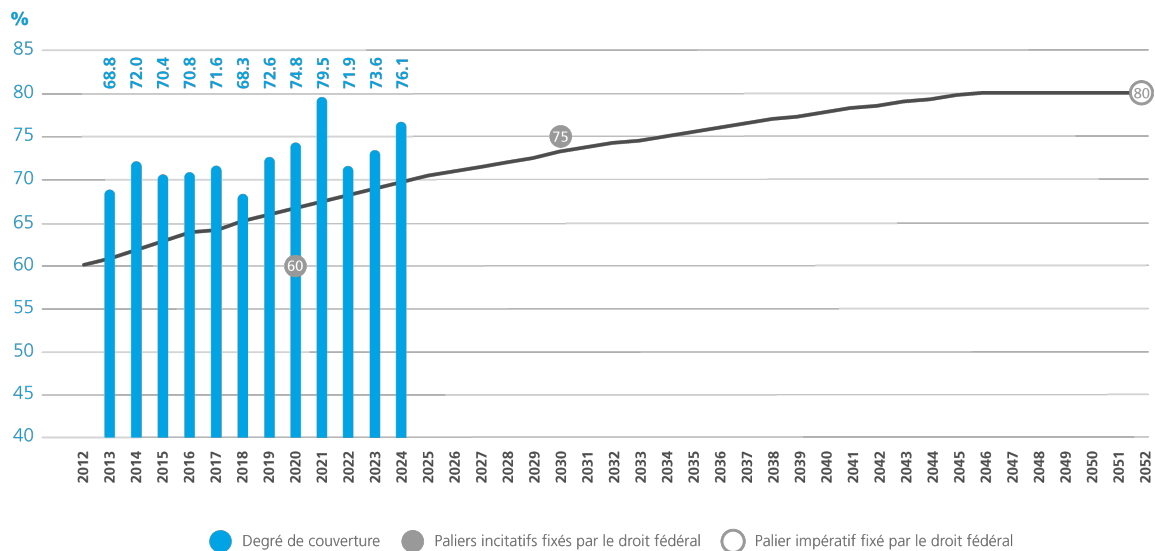
Le degré de couverture (ou taux de couverture) correspond au rapport entre la fortune de la CIP et ses engagements auprès des assurés et pensionnés.

En tant que caisse de pension publique, la CIP n'est pas tenue d'avoir un degré de couverture de 100 %. Néanmoins, la législation fédérale impose d'atteindre un degré de couverture minimum de 80 % d'ici à 2052. Pour y parvenir, la Caisse suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à réaliser par année.

A fin 2024, le degré de couverture enregistré est de 76,1 %, soit au-dessus des 69,8 % fixés pour l'année écoulée par le chemin de recapitalisation.

[Des précisions figurent au point 5.9 des comptes annuels.](#)

Evolution du degré de couverture



Parc immobilier

Evolution du patrimoine

Composé en très grande majorité d'immeubles destinés à l'habitation, le parc immobilier de la Caisse continue d'être bien positionné stratégiquement dans un contexte de marché tendu entre une demande locative forte, et une augmentation limitée de l'offre. L'évolution du taux de logements disponibles passe de 0,13 % en 2023 à 0,21 % en 2024, malgré cette légère augmentation, le taux reste plus bas que le marché (contre 1,08% au niveau national selon l'OFS). Ainsi, l'immobilier a pleinement tenu son rôle de valeur résiliente permettant de dégager une performance positive de 2,90%.

Conformément à la stratégie immobilière, la Caisse a maintenu ses investissements dans le patrimoine existant, avec une politique d'entretien active et responsable. De nombreux projet de rénovation ont été lancés pour atteindre à terme l'objectif d'un taux de rénovation annuel de 3% (contre 1% pour le marché suisse).

Durant l'année 2024, la comptabilité des émissions de CO2 a été implémentée permettant d'assurer un suivi annuel et la comparaison selon les règles de l'art. Le rapport ISR (Investissement socialement responsable) 2023 fait état d'une réduction des émissions significative et encourageante de -14% par rapport à 2018 confirmant la trajectoire de réduction des émissions conforme aux accords de Paris et à la stratégie énergétique de la Confédération.

Concernant l'évolution du parc, la politique d'acquisition immobilière a été poursuivie, ce qui a permis à l'institution d'acquérir deux immeubles existants sis Aloys-Fauquez 121 à Lausanne et Chailly 41 à la Tour-de-Peilz.

De plus, la construction de l'immeuble Yverdon 10 à Préverenges s'est terminée et les premiers locataires ont pu rentrer au 1er août 2024, agrandissant ainsi le parc immobilier de 21 nouveaux logements et 26 places de parc.

Patrimoine de la CIP à fin 2024

119

Immeubles

2'339

Appartements

0,21%

Taux de logements disponibles

50

Nouveaux appartements intégrés au parc

Coups de projecteur

LEVANT 10 À YVERDON-LES-BAINS (VD)

Dans le cadre de la stratégie énergétique des immeubles, la Caisse a continué ses travaux de rénovation. Ainsi trois nouveaux chantiers ont démarré durant l'année 2024. Parmi la rénovation terminée figure notamment le bâtiment de 6 logements situé à la rue du Levant 10, construit en 1943 à proximité de l'hôpital, qui a bénéficié d'un assainissement énergétique. L'ensemble de l'enveloppe a été isolée en globalité. La chaudière, quant à elle, remplacée en 2015, a été maintenue jusqu'à l'arrivée du CAD prévue à l'horizon 2030.

Les principales améliorations de cet immeuble se sont concentrées sur :

- l'agrandissement des balcons (et de sa fenêtre d'accès) avec un habillage en mélèze grisé
- l'amélioration du confort des locataires et la sécurité en remplaçant, entre autres, les volets par des stores à lamelles ainsi que les portes palières
- la création d'un local communautaire à la place d'une place d'un garage accessible depuis la cour
- le remplacement des box amiantés par un couvert à voitures réalisé en sapin d'origine Suisse
- les aménagements extérieurs avec des bacs potagers individuels, une place de jeux et des arbres fruitiers indigènes. »



Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration constitue l'organe de conduite stratégique de la CIP. Composé de manière paritaire, le Conseil d'administration comprend 6 membres (3 représentant-e-s des employeurs et 3 représentant-e-s des assuré-e-s) élus par l'Assemblée des délégués. Il est assisté par un secrétaire (hors du Conseil).

Composition au 1er janvier 2025

Président – Jean-François Niklaus *

Vice-président – Gilbert Gubler **

Membre – Laurent Auchlin **

Membre – Laurence Favre *

Membre – Christine Girod**

Membre – Stéphane Roulet *

Secrétaire (hors Conseil) – Claude Recordon

Secrétaire suppléante (hors Conseil) – Pauline Ding Aubert

* représentant-e des assuré-e-s | ** représentant-e des employeurs

Développement durable

La Caisse s'engage depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable, que ce soit dans la gestion de son parc immobilier ou dans sa politique de placement. Elle applique diverses mesures qui peuvent être regroupées en 4 axes présentés ici. L'approche retenue a été évaluée par différentes organisations et experts externes. Ces analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la Caisse en matière d'investissement responsable.

En 2024, la Caisse a continué dans cette voie et a notamment maintenu son soutien en faveur du programme «Vieillir chez soi» de Pro Senectute Vaud et sa démarche d'optimisation des installations de chauffage avec l'association Energo. De plus, l'institution poursuit sa stratégie en termes de réfection afin de maintenir son rythme d'un taux annuel de 3% de rénovation, accompagnée d'une mesure de doublement des budgets alloués. Ainsi, comme présenté dans la section sur l'évolution du parc immobilier, la Caisse a renforcé l'attractivité de son parc en effectuant des rénovations ciblées.

Engagement actionnarial

Dialoguer avec les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques en matière ESG.

Intégration ESG

Prendre en compte des critères ESG dans la sélection et le suivi des placements.

Inclusion

Investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux ESG.

Exclusion

Exclure certains titres du portefeuille.

Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse www.cipvd.ch. Sur ce site, vous pouvez également vous inscrire à un Espace personnel en ligne qui vous permet de faciliter vos démarches en lien avec la CIP.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire!

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
info@cipvd.ch
www.cipvd.ch

Gérée par

Retraites Populaires
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél.: 021 348 21 11
Fax: 021 348 21 69
www.retraitespopulaires.ch